

Calendrier prévisionnel des réunions des comités techniques pour l'année 2020

Afin d'éviter tout retard dans l'instruction des dossiers et d'obtenir des **avis régulièrement émis préalablement aux décisions**, il convient de **respecter les dates limites de réception des dossiers fixées** par le Centre de Gestion de la Gironde.

Dates des réunions des CT	Dates des réunions préparatoires	Dates limites de réception des dossiers à inscrire à l'ordre du jour (*)
21 janvier 2020	14 janvier 2020	27 décembre 2019
18 février 2020	11 février 2020	24 janvier 2020
17 mars 2020	10 mars 2020	21 février 2020
21 avril 2020	14 avril 2020	27 mars 2020
19 mai 2020	12 mai 2020	24 avril 2020
16 juin 2020	9 juin 2020	22 mai 2020
15 septembre 2020	8 septembre 2020	21 août 2020
20 octobre 2020	13 octobre 2020	25 septembre 2020
1^{er} décembre 2020	24 novembre 2020	6 novembre 2020
15 décembre 2020	8 décembre 2020	20 novembre 2020

Ce calendrier, établi à titre indicatif, est susceptible d'être modifié en cours d'année.

Calendrier prévisionnel des réunions des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires pour l'année 2020

Afin d'éviter tout retard dans l'instruction des dossiers et d'obtenir des **avis régulièrement émis préalablement aux décisions**, il convient de **respecter les dates limites de réception des dossiers fixées** par le Centre de Gestion de la Gironde.

En accord avec les représentants du personnel, les réunions de la commission administrative paritaire de catégorie A sont susceptibles d'être reportées à une date ultérieure, si l'ordre du jour présente un nombre de dossiers peu conséquent.

Dates des réunions des CAP A, B et C et CCP A, B, C	Dates limites de réception des dossiers à inscrire à l'ordre du jour (*)
29 janvier 2020	8 janvier 2020
26 février 2020	5 février 2020
15 avril 2020	25 mars 2020
27 mai 2020	6 mai 2020
24 juin 2020	3 juin 2020
30 septembre 2020	9 septembre 2020
28 octobre 2020	7 octobre 2020
25 novembre 2020	4 novembre 2020
16 décembre 2020	25 novembre 2020

(*) L'examen des dossiers de comptes-rendus d'entretien professionnel, d'avancement et de promotion interne fait l'objet **d'instructions particulières**.

Ce calendrier, établi à titre indicatif, est susceptible d'être modifié en cours d'année.